

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 juillet 2017

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Départemental**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DASES 126 G** Subventions (96.500 euros) à 13 associations et conventions avec neuf d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

**Mmes Colombe BROSSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville souscrit entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution de financements à treize associations dont neuf dans un cadre conventionnel pour soutenir le fonctionnement de leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL et Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association « Secours Catholique » (7181), 106 rue du Bac (7e), une convention triennale dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 15.000 € au titre de l'année 2017 pour ses actions d'accompagnement linguistique et d'accès aux droits menées en faveur de personnes isolées et de familles démunies des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements (2017\_06753).

Article 2 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association franco-chinoise Pierre Ducerf (523), 29 rue Michel le Comte (3e), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 10.200 € au titre de l'année 2017, pour des actions

intitulées « permanence juridique », « cycle d'informations sociales et sanitaires » et « ateliers de français » (2017\_02389).

Article 3 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Espace Universel » (10265), 42 rue de l'Echiquier (10e), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 5.300 € au titre de l'année 2017, dont 2.300 € pour une action intitulée « Accompagnement social des familles en difficulté » et 3.000 € pour une action intitulée « Ateliers de socialisation linguistique » (2017\_02360 et 2017\_02359).

Article 4 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Accueil Laghouat » (7626) située 2 rue Richomme (18e), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 3.000 € au titre de l'année 2017 pour une action intitulée « Permanence d'écrivain public » (2017\_04259).

Article 5 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Centre Alpha Choisy » (9865), 27 avenue de Choisy (13e), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 15.000 € au titre de 2017, soit 4.000 € pour l'action sociolinguistique dans le 13e arrondissement (2017\_00705), 7.000 € pour l'action de médiation socioculturelle dans le 13e arrondissement (2017\_04313), et 4.000 € pour l'action sociolinguistique dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (2017\_00681).

Article 6 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l' Association Générale des Familles des 17e et 18e arrondissements de Paris (1541), 26 rue Cardinet (17e) dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 6.000 € au titre de l'année 2017, soit 4.000 € pour une action d'aide à l'accès aux droits (2017\_02160) et 2.000 € pour des ateliers sociolinguistiques (2017\_02159).

Article 7: Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Ateliers Pluriculturels » (18360) située 53 rue Nationale (13e), dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 7.500 € au titre de l'année 2017 pour une action globale intitulée « Ateliers de socialisation et d'accès aux droits et médiation sociale » (2017\_04345).

Article 8 : Il est attribué à l'association « Accès à la Culture pour Tous » (70361), située 10 rue Augustin Thierry 75019 Paris, une subvention de 2.000 € au titre de l'année 2017 pour des ateliers sociolinguistiques (2017\_01408).

Article 9 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Le Moulin » (16410), située 23 bis, rue du Moulin de la Vierge 75014 Paris, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 3.000 € au titre de l'année 2017 pour une permanence sociale (2017\_02556).

Article 10 : Il est attribué à l'association « Essor Langues et Partages Culturels » (137441), située 15 passage Ramey, 75018 Paris, une subvention de 1.500 € au titre de l'année 2017 pour des actions d'aide à l'accès aux droits (2017\_01815).

Article 11 : Il est attribué à l'association « Quartiers du Monde » (19878) située 17 rue des Envierges 75020 Paris, une subvention de 6.000 € au titre de l'année 2017 pour une action intitulée « cartographie pour l'accès aux droits » (2017\_02643).

Article 12 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris » (17423) située 6, passage Ramey (18<sup>ème</sup>) dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 20.000 € au titre de l'année 2017 pour des actions d'accès aux droits et des ateliers sociolinguistiques (2017\_06526).

Article 13 : Il est attribué à l'association « Les Médiateurs et Médiatrices du 20<sup>ème</sup> » (184803) située 155 boulevard Davout 75020 Paris, une subvention de 2.000 € au titre de l'année 2017 pour sa permanence d'accès aux droits (2017\_04904).

Article 14 : La dépense correspondante sera imputée pour l'association « Ateliers Pluriculturels » pour un montant de 7.500 € sur le chapitre 017, rubrique 561, nature 6574, ligne DF34018 du Département de Paris pour l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement.

Article 15 : Les dépenses correspondantes seront imputées pour les associations « Secours Catholique », « Pierre Ducerf », « Espace Universel », « Accueil Laghouat », « Centre Alpha Choisy », « Association Générale des Familles des 17e et 18e arrondissements de Paris », « Accès à la culture pour tous », « Le Moulin », « Essor et Langues et Partages Culturels », « Quartiers du Monde », Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris », « Les Médiateurs et Médiatrices du 20<sup>ème</sup> » pour la somme globale de 89.000 € sur le chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015 du Département de Paris pour l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement ;

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**